



DECISION 202001012

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel collectif du 16 juillet 2018 portant nomination et classement des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, à compter du 1er septembre 2018 ;

DECIDE

- Article unique :** Madame Cécile Maisonnat, est autorisée en l'absence de Mesdames Véronique Moreau, cheffe du département du budget et des finances au Cnous, et de Madame Laurence SORRET, Sous directrice des finances et de la performance du Cnous :
- A signer les demandes de versement ;
 - A signer les demandes de comptabilisation.

Fait à Vanves, le 1^{er} janvier 2020

La présidente du Cnous

Signature de l'intéressée

Dominique MARCHAND